

Les Territoires du Nord-Ouest se distinguent du reste du Canada par leur gouvernement de
consensus. Il n'y a pas de parti politique, les 24 membres élus du Conseil exécutif
représentent le peuple et le chef du gouvernement. C'est un régime dont les deux
Territoires sont également fiers et qu'ils veulent préserver à tout prix.

Ces initiatives démocratiques pourraient servir de modèle de l'ensemble du pays des
prochaines années et de la division éventuelle des Territoires en deux parties, Est et Ouest.
Celle-ci est un autre objectif de ce projet.

Il est évident que les deux nouvelles subdivisions qui pourraient surgir de ce projet ne
chercheraient pas à devenir des provinces immédiatement, mais à en venir à terme à leur
objectif ultime.

Assés à l'instar de la population au Yukon, les Canadiens des Territoires du
Nord-Ouest sont convaincus qu'un accord constitutionnel conclu dans les prochains jours
représenterait une étape importante dans l'édification de leur société libre et juste.

Le projet de loi C-60, qui a été adopté par le Parlement fédéral le 22 mars 1982, a
pour but de donner aux Territoires du Nord-Ouest et du Yukon le statut de provinces.

Les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ont le droit de participer à la prise de
décisions qui affectent leur avenir. Ils ont le droit de choisir leur propre gouvernement
et de participer à la prise de décisions qui affectent leur avenir.

Le projet de loi C-60, qui a été adopté par le Parlement fédéral le 22 mars 1982, a
pour but de donner aux Territoires du Nord-Ouest et du Yukon le statut de provinces.

Le projet de loi C-60, qui a été adopté par le Parlement fédéral le 22 mars 1982, a
pour but de donner aux Territoires du Nord-Ouest et du Yukon le statut de provinces.

Le projet de loi C-60, qui a été adopté par le Parlement fédéral le 22 mars 1982, a
pour but de donner aux Territoires du Nord-Ouest et du Yukon le statut de provinces.

Le projet de loi C-60, qui a été adopté par le Parlement fédéral le 22 mars 1982, a
pour but de donner aux Territoires du Nord-Ouest et du Yukon le statut de provinces.

Le projet de loi C-60, qui a été adopté par le Parlement fédéral le 22 mars 1982, a
pour but de donner aux Territoires du Nord-Ouest et du Yukon le statut de provinces.